

Atelier de consultation collective et territoriale

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation / juridiction : SPIP FLEURY-MEROGIS

Date de l'atelier : 24/11/21

Nombre de participants à l'atelier : 12 participants

Informations sur les participants : Parquet, JAP, Greffe, Bâtonnier, SPIP, Etablissement pénitentiaire.

Restitution des échanges :

Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons à dupliquer le tableau.

Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.

<p>Thématique : Le sens de la peine</p> <p>Problématique / enjeu identifié : Quel sens donne-t-on à la peine aujourd'hui et quelle image a-t-elle pour la société civile ?</p> <p>Trop d'outils législatifs, perte de repères pour les professionnels. Ambiguïté entre la réinsertion prônée et la nécessité d'incarcération car la sanction pénale n'est perçue que par le biais de l'emprisonnement. Pour autant, les moyens ne sont pas donnés pour promouvoir la réinsertion : accès extrêmement limité aux activités en détention, subordonné au bon comportement de la PPSMJ. Entre ce qu'attend l'opinion publique et ce qui est voté, on constate un décalage important. Ex de la LPJ : injonction contradictoire entre aménager <i>ab initio</i> mais incarcéré au-delà d'1 an, ce qui participe à une image de l'institution du « juge laxiste ». Impression des professionnels que la peine de prison se suffit à elle-même, car la personne est exclue de la société civile. Il existe en milieu ouvert des obligations particulières absentes en milieu fermé.</p> <p>Aujourd'hui, est fait le constat d'un problème de conception de la peine, sans inscription réelle dans le parcours d'exécution de la peine.</p>	<p>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Rappeler à l'opinion publique le principe de légalité auquel les magistrats sont soumis ➔ Instaurer des obligations particulières en MF ➔ Limiter voire proscrire les courtes peines qui ont un effet désocialisant ➔ Accentuer le rôle resocialisant de la culture, du travail afin de redonner du sens à la peine
<p>Thématique : Crise du SP à la française</p> <p>Problématique / enjeu identifié : La question de la privatisation des missions régaliennes</p> <p>La privatisation des missions régaliens est en cours : ex groupe SOS s'est vu octroyer la prise en charge des personnes radicalisées en MO, l'ATIGIP, et s'est proposer d'assurer le suivi des VIF en MO, divorce par consentement mutuel a été déjudiciarisé. La réinsertion est déléguée au privé, reste la question de la probation. Le but est de dépenser moins pour faire plaisir aux justiciables qui ne comprennent pas la justice. Risque de recours à la justice privée, au vu des délais actuels de jugement : quel est l'intérêt de la sanction pénale prononcée des années après ? Constat de déshumanisation. Marchés publics français, notamment concernant le BAR : constat d'un dispositif déficient. On en arrive à des absurdités de fonctionnements : exemple aucun logiciel ne permet au SPIP et au magistrat du parquet de communiquer.</p>	<p>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Recentrer les missions de la justice ➔ Garantir aux usagers des délais raisonnables de traitement ➔ Arrêter la logique de statistiques et revenir à l'humain ➔ Améliorer la qualité des marchés publics français
<p>Problématique / enjeu identifié : Insécurité juridique</p> <p>La matière est devenue tellement compliquée, trop de réformes que les professionnels n'ont pas le temps d'ingérer. Les réformes sont trop nombreuses et ne sont pas accompagnées de réels moyens d'application (ex : gestion de la crise covid, les juridictions ont été confrontées à elles-mêmes pour appliquer les restrictions sanitaires). Absence d'harmonisation des pratiques d'une juridiction à une autre ➔ gros risque de commettre des erreurs en toute bonne foi ➔ angoisse perpétuelle des professionnels face à cette insécurité. A chaque incident, les professionnels le vivent comme une recherche de culpabilité. Les professionnels agissent dans la précipitation.</p>	<p>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Simplifier les procédures ➔ Harmoniser les pratiques des juridictions

<p>Problématique / enjeu identifié : Recrutement</p> <p>Quelles sont les réelles motivations dans le recrutement des futurs fonctionnaires ? Y-a-t-il un véritable intérêt pour le SP ? Le SPIP rencontre des difficultés dans la nature des recrutements et dans la formation des agents car recrutement massivement en interne. Les stagiaires sont cantonnés au milieu fermé ou milieu ouvert avec pour résultat d'être impliqués sur une partie de l'exécution de la peine, qui pourtant est globale. Certaines sorties sont mal-préparées du fait de l'absence de vision de la peine après l'incarcération. Manque de contact entre les agents du MO et du MF. Même constat pour le recrutement des forces de sécurité publique.</p>	<p>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Revoir le recrutement des fonctionnaires → Développer davantage le milieu ouvert → Revoir la formation initiale des CPIP afin qu'ils explorent véritablement les deux milieux
<p>Problématique / enjeu identifié : Perception du service public</p> <p>La logique du service public actuel est-elle basée sur la rentabilité ou la prise en compte réelle des besoins des usagers ? Aucun remerciement n'a été fait lors de la crise sanitaire à l'institution judiciaire, ce qui contribue à une perte d'idéologie. Réelle difficulté de désinformation et mésinformation des médias mais aussi parce que la justice est illisible pour la société civile. A quel moment l'Etat explique-t-il à ses citoyens ce qu'est la Justice, comment elle fonctionne ? La conception de la fonction publique dégringole, car aucune attractivité intellectuelle, mauvaise sélection des profils. Il est important que les gens aient une capacité de productivité pour être rentable. Problème de management dans la FP : les primes d'objectif nivelées à l'ancienneté, tableau d'avancement à l'ancienneté</p>	<p>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Engager la fonction publique dans une logique de management → Garantir la lisibilité et la simplicité de la justice aux justiciables
<p>Problématique / enjeu identifié : Image véhiculée par les médias de l'institution judiciaire</p> <p>Pression des médias sur l'institution judiciaire et pénitentiaire. Les magistrats sont systématiquement interpellés, peu importe la décision rendue, induisant une remise en cause totale de l'indépendance de la magistrature. La 1ère réaction du corps est de défendre la position des collègues afin de donner une cohérence au corps. On se retrouve à justifier le fonctionnement de l'institution judiciaire dans sa globalité, alors que le justiciable ne comprend pas le fonctionnement en réalité. Le magistrat est devenu un interlocuteur public, qui doit justifier. Médias véhiculent image du laxisme des magistrats. Incompréhension et méconnaissance des policiers des missions de chacun (institution judiciaire, AP, forces de sécurité intérieure).</p>	<p>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Créer des espaces d'échanges entre professionnels pour apprendre à se connaître (magistrats et policiers) → Revoir la formation initiale des gardiens de la paix
<p>Thématique : Vie en détention</p>	
<p>Problématique / enjeu identifié : Conditions d'accès aux soins en détention</p> <p>Les délais d'intervention des médecins sont beaucoup trop longs, l'accès aux soins est médiocre en détention. Les VIF sont orientés vers les psychologues ou psychiatres qui ne sont pas assez nombreux donc pas de prise en charge ou minime. Quelle évaluation a été faite en amont sur la faisabilité de terrain de la prise en charge réelle des VIF ?</p>	<p>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer l'accès au soin en détention → Augmenter le nombre de médecins et spécialistes → Adapter les moyens par rapport aux exigences légales
<p>Thématique : Le manque de moyens</p>	
<p>Problématique / enjeu identifié : Constat d'un manque de moyens humains et financier</p> <p>La prise en charge des détenus est « indigne et inhumaine » mais cela est dû au manque de moyens humains et financiers.</p>	<p>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Donner les moyens financiers et humains

<p>Réinsertion des personnes détenues majeures et mineures est peu prise en compte. Toute la chaîne est bloquée parce que nous manquons tous de moyens. Manque de communication entre les différents acteurs de la Justice. La France est 6ème puissance mondiale, mais en terme de Justice équivalait à un « pays sous-développé ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Revaloriser la réinsertion : augmentant le nombre de personnel médical, éducatif, en SPIP, assistantes sociales, en détention ... → Créer des groupes de paroles entre les PPSMJ et les partenaires extérieurs pour remotiver et contribuer à la réinsertion (Pôle Emploi, Mission locale, SPIP).
<p>Thématique : Violences conjugales</p>	
<p>Problématique / enjeu identifié : Politique pénale d'urgence</p>	<p>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</p>
<p>Problème d'accès à la plainte pour les victimes de VC : d'un commissariat à un autre, les plaintes ne sont pas prises en compte. On demande une réponse pénale urgente en matière de VIF, par conséquent l'évaluation n'est pas faite sereinement et aucune intensité dans la réponse pénale. Postulat aujourd'hui qu'un couple souffrant de violences conjugales doit être séparé, que la victime est sous emprise. Sentiment d'excès des professionnels et ce systématisme de la politique pénale est inquiétant. Infantilisation des femmes, vues uniquement comme des victimes. Le greffe pénitentiaire est sous-pression à cause des médias, où les VIF nécessitent une ultra-vigilance. Stress permanent pour les professionnels de l'AP qui doivent être en vigilance constante sur les interdictions d'entrer en contact (permis de visite, téléphone, courrier ...) qui parfois ne sont pas prononcées par les magistrats. Problème de la politique pénale qui est une réaction à un fait médiatique.</p>	